

## I. — PARTIE THEORIQUE.

### PRINCIPES DE LITTERATURE.

#### VI PARTIE.

#### LE DISCOURS ET SES ESPECES.

##### I Leçon : — Préliminaires du discours.

1. En général, le mot **discours** désigne tout ce que l'on dit d'une manière suivie.

D'abord, ce que l'on dit en conversation : — "Oui, vos moindres *discours* ont des grâces secrètes". RAC. *Esth.* III. 4.

Puis, il désigne la suite des mots, des phrases qui forment le langage écrit ou parlé : — "Sans cesse, en écrivant, variez vos discours." BOIL. *Art.* p. 1.

C'est encore un développement didactique parlé ou écrit sur un sujet : — "Discours d'ouverture", celui que prononce d'ordinaire un professeur en inaugurant un cours public.

Enfin, c'est "un développement oratoire sur un sujet déterminé, que l'on prononce, en l'animant par l'action, devant un auditoire, dans le dessein de le persuader", — "Elle devait être, sitôt après, le sujet d'un discours semblable". BOSS. *Duch. d'Orl.*

De cette définition il résulte que — le discours tout entier, idées, preuves, ordonnance, style, débit, est un *moyen* propre à produire la conviction et la persuasion dans *tel* auditoire, pour *tel* sujet bien délimité.



2. Il n'est pas inutile de rappeler ce que signifient les termes : **discours direct, discours indirect.**

Le *discours direct* est la citation des paroles mêmes qui ont été prononcées par quelqu'un dans telle ou telle circonstance, soit réellement, soit par une supposition de l'écrivain — comme il arrive dans les romans, les œuvres dramatiques...

Ex. :—Henriette s'écrie avec le prophète : "Voyez, Seigneur, mon affliction. Mon ennemi s'est fortifié, et mes enfants sont perdus. Le cruel a mis sa main sacrilège sur ce qui m'était le plus cher. La royauté a été profanée, et les princes sont foulés aux pieds !..."